

Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Vol d'un tableau de Pieter Jacobz CODDE «Soldat avec une femme» - Encaissement et réaffectation du montant de l'indemnité d'assurance

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le 26 février dernier, le tableau de Pieter Jacobz CODDE «Soldat avec une femme» a été volé alors qu'il était en prêt au Musée de Belfort dans le cadre des expositions circulantes des collections de peintures nordiques de Franche-Comté. Cette oeuvre dont la valeur avait été estimée à 400 000 F appartenait aux collections du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon.

Conformément au contrat d'assurance passé avec la Compagnie GRAS et SAVOYE, le montant de l'indemnité, soit la somme de 400 000 F, vient d'être versée à la Ville de Besançon.

Afin de permettre l'utilisation de ce crédit pour l'acquisition d'oeuvres d'art, le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à encaisser l'indemnité d'assurance se montant à 400 000 F

- inscrire en dépenses et en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant les crédits suivants :

	Imputation budgétaire		Recettes	Dépenses
Opération réelle	92.322.775.509.52000	Indemnité de sinistre	400 000 F	
Opération réelle	90.322.2161.509.52000	Acquisition d'oeuvres d'art		400 000 F
Opération d'ordre	914.2161.509.20200	Sortie du patrimoine valeur comptable de l'immobilisation	400 000 F	
Opération d'ordre	934.675.509.20200	Sortie du patrimoine valeur comptable de l'immobilisation		400 000 F

«M. FERREOL : Cette somme sera évidemment affectée à une politique d'acquisition en particulier entre le Musée des Beaux-Arts et le Musée du Temps. Je crois même qu'une partie a déjà été engagée dans l'acquisition de la sculpture «La fuite en Egypte» que vous avez pu découvrir il y a quelques semaines au cours du cinquantenaire de l'Association des Amis des Musées.

M. LE MAIRE : J'ai cru que c'était un don des Amis du Musée, non ?

M. FERREOL : Non, les Amis du Musée n'ont pas acheté cette oeuvre. Ils participent, comme ils le font régulièrement, à l'acquisition de cette oeuvre mais la Ville de Besançon et je crois le Conseil Régional comme il le fait habituellement dans le cadre du FRAM participe également au financement de cette acquisition».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 28 décembre 2000.